

MÉMO PRATIQUE À L'ATTENTION DES CLPE

COMMENT VOUS CONTRIBUEZ À LA CARTE RÉGIONALE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES PAR VOIE SCOLAIRE ?



L'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire est une compétence partagée entre le Conseil régional et la Région académique. Elle vise à construire une offre de formation adaptée aux besoins économiques et territoriaux.

Chaque année, vous êtes appelés à vous prononcer dans ce cadre, en complémentarité avec d'autres dispositifs.

Ce mémo, initié par l'État, le Conseil régional et les partenaires sociaux, vous apporte des repères et présente les principales étapes de la démarche, en amont et en aval de votre avis. Il décrit une approche globale et continue, qui s'inscrit dans la durée et tient compte des choix antérieurs.

NB : la démarche concernant l'enseignement agricole n'est pas reprise dans ce document.

■ QU'EST-CE QUE LA CARTE RÉGIONALE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES PAR VOIE SCOLAIRE ?

La carte vise à anticiper et planifier l'offre de formation afin de :

- Garantir l'égalité d'accès à la formation des jeunes sur tout le territoire régional,
- Répondre aux besoins en compétences des entreprises et sécuriser les parcours professionnels,
- Accompagner le développement économique régional, en intégrant des priorités politiques telles que les transitions écologique, numérique et démographique, les mutations économiques, les projets de recrutement, les besoins de compétences et l'attractivité des métiers,
- Tenir compte des spécificités territoriales, notamment la diversité des territoires, les filières stratégiques, les équilibres urbains/ruraux et les enjeux de reconversion. Mais aussi des contraintes à considérer, notamment les ressources financières et humaines, ainsi que la nécessité d'assurer la complémentarité des trois voies de formation (scolaire, apprentissage et continue).



■ QUEL EST LE RÔLE DES CLPE (COMITÉS LOCAUX POUR L'EMPLOI) ?



Les CLPE jouent un rôle central sur les territoires en faisant le lien entre le terrain et la stratégie régionale. Ils apportent une vision locale à la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire et constituent un niveau opérationnel de la gouvernance territoriale. Ils favorisent une coopération structurée entre les partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi.



1. ANALYSE TERRITORIALE ET IDENTIFICATION DES BESOINS

Les CLPE identifient les besoins locaux en compétences et en formations. Ils analysent les dynamiques économiques et les tensions sur le marché du travail. Ils proposent des évolutions de l'offre de formation professionnelle initiale par voie scolaire, en tenant compte des réalités territoriales et des attentes des entreprises comme des publics. Enfin, ils transmettent ces informations aux instances régionales pour adapter l'offre aux besoins des territoires.

2. CONCERTATION TERRITORIALE



Les CLPE réunissent les acteurs locaux (collectivités, services de l'État, partenaires sociaux, acteurs économiques, opérateurs de formation, monde associatif) pour échanger et construire des positions communes. Ils émettent des avis et propositions sur la carte régionale des formations professionnelles initiales par voie scolaire, organisent des groupes de travail sur des enjeux spécifiques et veillent à la prise en compte des réalités territoriales.

3. INSCRIPTION DANS UNE LOGIQUE PLURIANNUELLE

Dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et sociales, les CLPE :

- Partagent les tendances locales et signaux faibles, comme l'émergence de nouveaux métiers et les reconversions du tissu économique,
- Participent à la stabilité de l'offre de formation professionnelle initiale par voie scolaire tout en permettant des ajustements réguliers,
- Contribuent à l'évaluation de l'impact des formations sur l'emploi local, en lien avec les observatoires régionaux et les branches professionnelles.



4. SUIVI ET AJUSTEMENT DES PARCOURS

Les CLPE suivent les parcours concernés à travers les retours de terrain, les données locales et les besoins exprimés par les entreprises et les publics. Ils proposent éventuellement des ajustements pour mieux adapter les formations professionnelles initiales par voie scolaire aux besoins de l'emploi.

■ À QUOI SERT L'AVIS DES CLPE ?



L'avis des CLPE est essentiel pour adapter la carte régionale des formations professionnelles initiales par voie scolaire aux réalités locales. Grâce à leur connaissance fine de leur bassin d'emploi, ils identifient les besoins en compétences et les taux d'insertion, permettant ainsi d'intégrer les spécificités locales dans les arbitrages régionaux et d'éclairer l'avis du CoRE. Les avis des CLPE sont transmis au CoRE lors de ses séances plénières, aux côtés des avis des branches professionnelles.



■ COMMENT SE FORMULE-T-IL ?



Afin de garantir une transmission claire et efficace des informations, les avis des CLPE sont attendus sous une forme à la fois synthétique et argumentée. Ils peuvent porter sur l'adéquation de l'offre de formations aux besoins locaux, son impact sur l'insertion professionnelle, l'équilibre entre territoires ou encore l'accès à la formation.

Les avis peuvent prendre les formes suivantes :

- « Avis favorable »
- « Avis favorable avec réserves »
- « Avis défavorable »

Les avis des CLPE ont un caractère consultatif. Ils sont formulés sans vote et doivent être motivés, en particulier en l'absence de consensus.



■ QUE DEVIENT L'AVIS DES CLPE ?

Les résultats des concertations territoriales sont portés à connaissance du CoRE, qui émet un avis.

L'AVIS DU CoRE : GOUVERNANCE ET LÉGITIMATION



Le comité régional pour l'emploi (CoRE) réunit l'État, la Région, les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques. **Il émet un avis consultatif en votant en séance plénière sur la carte régionale des formations professionnelles initiales par voie scolaire.** Renforcé par la loi du 18 décembre 2023, cet avis garantit une concertation pluraliste et assure la cohérence entre les politiques de formation, d'emploi et de développement économique.

DÉCISION FINALE

La carte régionale des formations professionnelles initiales par voie scolaire est adoptée en séance plénière par le Conseil régional, après expression de l'avis du CoRE.

Le Comité Régional pour l'Emploi (CoRE)

Le Comité Régional pour l'Emploi est l'instance de coordination des politiques d'orientation, de formation professionnelles et d'emploi en Hauts-de-France.

Le C2RP anime la coordination technique quadripartite du CoRE et assure une mission d'appui technique auprès des instances. Il apporte son expertise de Carif-Oref et siège au plénier en tant qu'opérateur de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

QUEL EST LE RÔLE DU CPRDFOP ET DES BRANCHES PROFESSIONNELLES ?

La carte régionale des formations professionnelles initiales par voie scolaire s'inscrit dans le cadre du contrat pluriannuel régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), qui définit les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de formation et d'orientation professionnelles.

Toujours dans ce cadre, les branches professionnelles apportent une expertise sectorielle sur l'évolution des métiers et des besoins en compétences. Elles alimenteront les consultations sectorielles de la carte des formations, en complément de l'expertise territoriale des CLPE.

Les fondements juridiques de la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire :

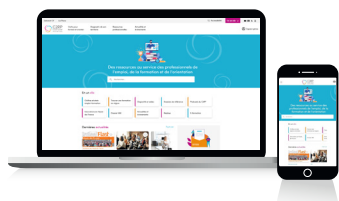
- Article L.214-13-1 du Code de l'éducation
- Articles L.6123-3 et R.6123-3 et suivants du Code du travail
- Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
- Décret n°2024-560 du 18 juin 2024
- Instruction interministérielle du 13 juillet 2023



Conception et réalisation – Avril 2026



RETROUVEZ LES DONNÉES EMPLOI-FORMATION DE VOS TERRITOIRES SUR WWW.C2RP.FR



avec en complément des focus possibles sur les QPV,
le tableau de bord de l'obligation de formation des 16-18 ans,
l'identification des territoires à risque d'illettrisme
ainsi que le suivi des métiers en tension.

PROCHAINEMENT, UN ESPACE RESSOURCES SERA DÉDIÉ AUX CLPE.

